

Engagements Les Logis d'Ariège

30 Octobre 2018

Notre société s'engage dans une démarche exigeante permettant de livrer une maison, un bâtiment, répondant en tout point aux attentes de nos clients.

Pour cela, ce sont nos compagnons, responsables de clientèles, techniciens et salariés de notre entreprise qui construiront votre projet **et pas des sous-traitants rémunérés au rendement.**

Nous nous engageons à apporter sur tout le cycle de votre projet, dans le cadre du **contrat de constructeur de maisons individuelles - CCMI** - toutes les garanties nécessaires à votre entière satisfaction.

1. Engagement N°1 : Construire une relation personnalisée de proximité

Nous adoptons les canaux de communication privilégiés par nos clients, particuliers ou professionnels :

- SMS,
- courriels,
- courriers papier,
- contacts téléphoniques,
- entrevues physiques.

Nous sommes à l'écoute des besoins de nos clients et nous les conseillons en amont de leur projet.

Nous fournissons des réponses adaptées aux questions diverses dans des délais normaux.

Nous informons notre client des indisponibilités temporaires (formation, congé...).

Nous respectons les réglementations sociales et environnementales.

Nous sommes attentifs à l'image de notre entreprise : tenue vestimentaire de nos compagnons, accueil en nos bureaux, courtoisie, respect des engagements, propreté de nos véhicules de service et de nos locaux.

2. Engagement N°2 : Donner de la visibilité aux étapes clés de votre projet

Nous aménageons avant l'implantation du chantier un rendez-vous appelé « Revue de Projet » au cours duquel nous vous expliquons le « Cycle de Vie Projet », qui présente le déroulement de la construction.

Nous assurons a minima, un rendez-vous sur le lieu de la construction pour les phases suivantes :

- implantation du chantier,
- élévations terminées,
- hors d'eau/hors d'air,
- plâtrerie terminée,
- équipements terminés,
- réunion de concertation préalable à la réception,
- réception.

Nous assurons la gestion du projet, c'est à dire :

- l'ordre du jour des rendez-vous,
- la liste des points à vérifier et à aborder avec notre client,
- la rédaction d'un compte-rendu détaillé.

Exemple de points à contrôler phase gros œuvre : dimensions intérieures, dimensions et position des ouvertures

Exemple de points à contrôler phase second œuvre : position des cloisons, position des prises de la cuisine.

3. Engagement N°3 : Accompagner mon client dans la gestion de ses travaux réservés

Nous indiquons clairement la liste des tâches, travaux et responsabilités demeurant à la charge de notre client
Nous informons notre client sur ses droits et ses devoirs pour assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'une bonne coordination pour ne pas ralentir le déroulement du chantier.

Nous demandons la liste des intervenants n'entrant pas dans notre contrat de construction, ainsi que leurs qualifications et attestations d'assurance.

4. Engagement N°4 : Livrer la maison, le bâtiment selon les engagements et les niveaux de qualité contractualisés

Nous informons notre client suffisamment tôt de la date et l'heure de la livraison afin qu'il puisse être présent au rendez-vous.

Nous lui remettons à la livraison les informations nécessaires au bon fonctionnement de sa maison, les conseils pratiques et tous les documents et notices d'utilisation et de sécurité.

Nous informons notre client :

- des garanties applicables à sa maison (biennales et décennales),
- des conditions de pérennité des performances et de validité des labels obtenus.

5. Engagement N°5 : Nous déployons une démarche qualité

Au delà des certifications dont notre entreprise est titulaire, nous apportons une attention particulière aux étapes de traitement des finitions.

Nous garantissons la conformité de la construction à l'ensemble des réglementations applicables notamment environnementales et thermiques.

Nous prenons en considération les remarques ou réclamations de notre client, en y apportant une réponse dans un délai approprié et indiqué à notre client.